

Date de dépôt : 12 octobre 2011

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : Halte aux licenciements et à la spéculation immobilière à la Société genevoise d'instruments de physique (SIP)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 9 mai 1985, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Les soussignés demandent aux autorités:

- *d'utiliser l'ensemble des moyens à leur disposition pour s'opposer à toute opération immobilière spéculative sur les terrains de la SIP à Plainpalais, notamment par l'établissement d'un plan d'aménagement du quartier, priorisant la construction de logements sociaux HLM et d'équipements collectifs publics sur les parcelles de la SIP;*
- *d'exiger des responsables de la SIP qu'ils utilisent le produit de la vente des terrains pour le développement d'activités industrielles dans le canton et le maintien des emplois.*

La crise industrielle a touché Genève depuis quelques années. Dans la métallurgie par exemple:

- *1960: 20 000 travailleurs;*
- *1974: 15 000 travailleurs;*
- *1980: 10 000 travailleurs*
- *1984: 7 000 - 8 000 travailleurs.*

Les travailleurs trinquent, mais les terrains des anciennes usines ne sont pas perdus pour tout le monde !

Avec la complicité de certains membres bourgeois du Conseil d'Etat et du conseil administratif, les terrains des anciennes usines sont la proie des spéculateurs :

Exemple : Les Charmilles, Motosacoche, Caran d'Ache... sont déjà vendus.

D'autres connaîtront le même sort: Tarex, Laurens, Hispano et les terrains de la SIP.

Pour faire passer la pilule, on affirme que plus cher on vendra, plus d'emplois on sauvera. On cherche ainsi à justifier les spéculations.

Mais l'argent des spéculations immobilières ne permettra pas le transfert d'usines à l'extérieur de la ville (dans le canton) avec le même nombre d'emplois, il sera réinvesti dans des opérations plus rentables, hors du secteur productif.

Les terrains ainsi soumis aux opérations spéculatives voient leur prix grimper : jusqu'à 5 800 F le mètre carré pour la SIP !

Dès lors, impossible de construire des logements sociaux.

La SIP fournit actuellement un exemple, combien parlant, de tels procédés :

- elle annonce la suppression de 200 emplois;*
- les terrains sont soumis à la spéculation (une offre de 80 millions serait le dernier chiffre connu);*
- elle ne précise pas où elle compte déplacer la production et quelle dimension elle veut lui donner.*

Le Conseil d'Etat et le Conseil administratif devraient :

- tout mettre en œuvre pour maintenir les emplois dans l'industrie;*
- exiger que des logements sociaux soient construits sur les anciens terrains de l'usine.*

Parti socialiste (rive gauche)

Parti socialiste ouvrier

Parti du travail

Association des habitants de la Jonction

Groupement logement Plainpalais

Association de défense des chômeurs

Cette pétition était suivie de 1 800 signatures.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, il n'est pas inutile de rappeler que la crise économique intervenue au milieu des années 1970 a eu un fort impact sur les activités du secteur secondaire de la plupart des pays occidentaux; la Société genevoise d'instruments de physique (SIP), n'ayant pas été épargnée et subissant un déclin progressif, a finalement déménagé ses activités en 1990 dans la zone industrielle de Meyrin et de Satigny (ZIMEYSA). La SIP finira par être reprise par un groupe industriel en 2006.

L'usine qu'occupait la SIP depuis sa création en 1862 a connu au cours de son activité de nombreuses transformations pour former l'actuel îlot carré, situé sur les parcelles n° 3254 et n° 3255. La partie de l'ancienne usine située sur la rue des Bains (parcelle n° 3255) a été rachetée par la Ville de Genève en 1989 pour abriter l'actuel Bâtiment d'Art Contemporain (BAC) et le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO); la partie située sur la parcelle n° 3254, acquise en 2000 par la Caisse de prévoyance de l'administration publique (CIA) pour une somme de 10 millions de francs, a servi d'ateliers pour des artisans et artistes qui ont pu bénéficier de baux de confiance afin d'éviter toute forme d'occupation illicite et la dégradation du site. Diverses activités du secteur tertiaire se sont également installées dans la partie de l'îlot située sur la rue Gourgas.

L'acquisition d'une part de l'ancienne usine par la CIA a justement permis d'éviter toute dérive spéculative, étant donné que cette dernière poursuit une politique immobilière se caractérisant par son éthique sociale. Celle-ci y prévoit une rénovation partielle en vue de son affectation à des activités commerciales uniquement. La réalisation de ce projet est cependant conditionnée par l'issue d'une procédure d'inscription à l'inventaire de l'ancienne usine, qui a été jugée comme exceptionnelle par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Elle se heurte par ailleurs au respect des plans d'utilisation du sol.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER